

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS
COMTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 11 janvier 2021 en conférence téléphonique enregistré et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Emmanuel Bélanger, M. Steeve Michaud, M. François St-Laurent, M. Jean-Rock Michaud et M. Donald Lavoie, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

Mme Rachel Tardif, conseillère au siège no 3, est absente, pour des raisons de santé.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Pascale Fortier est présente.

OUVERTURE

Après un moment de silence, Mme Gitane Michaud, Mairesse, ouvre la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

Tout d'abord, Mme Gitane Michaud, souhaite une bonne année 2021 aux élus, elle leur mentionne que la réunion téléphonique est enregistrée et sera disponible sur le site de la municipalité. Mme la mairesse, fait mention que des commentaires circulent dans le village concernant des propos haineux et discriminatoires, fait par des élus, à son égard, vis-à-vis le personnel du bureau et certains conseillés. Un conseiller se doit de donner le bon exemple. Mme Gitane Michaud rappelle que s'il n'y a aucun changement dans l'attitude de certains conseillés, il y aura prise de procédure légale.

COVID-19

Depuis le retour des fêtes, le Québec tout entier est en couvre-feu de 20 h le soir à 5 h le matin, seuls les personnes qui font un travail essentiel peuvent circuler durant ces heures. Le bureau municipal est toujours fermé au public, le télétravail est privilégié, mais il y a toujours quelqu'un pour faire la réception et l'accueil des citoyens, qui se fait sur rendez-vous.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 21-01-11-01

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Résolution numéro : 21-01-11-02

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre soit accepté tel que rédigé en rectifiant le nom du conseiller, M. Jean-Rock Michaud, au lieu de M. Jean-Rock Lavoie, pour la levée de la séance du 7 décembre dernier.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020

Résolution numéro : 21-01-11-03

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE

Résolution numéro : 21-01-11-04

Lecture de la correspondance de décembre 2020.

LISTE DES COMPTES À PAYER
LISTE DES DÉBOURSÉS

Résolution numéro : 21-01-11-05

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 28 837.24 \$ et la liste des déboursés du mois de décembre 2020 au montant de 302 124. 97 \$

Laboratoire BSL	853.93 \$
Boulevard Chevrolet	1 794.75 \$
Brandt (John Deere)	228.20 \$
Fonds d'information de territoire	15.00 \$
Centre de mécanique DG	236.33 \$
Dépanneur du Coin	226.13 \$
DF Rouleau	2 412.49 \$
Dickner inc.	81.84 \$
Groupe Bouffard inc.	7 499.94 \$
Produit Laboratoire cert.	418.17 \$
Matériaux Fidèle Lévesque	109.99 \$
MIGA service	178.21 \$
M.R.C. de la Mitis	12 398.15 \$
Pièces d'autos Rimouski	114.47 \$
Pièces d'auto Sélect	80.25 \$
PG solutions inc	150.74 \$

Robitaille Équipements inc.	183.96 \$
Safety first inc.	706.00 \$
Traction	329.49 \$
Urba Solutions	819.20 \$

TOTAL	28 837.24 \$
-------	--------------

Adopté à l'unanimité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Pascale Fortier, dg/sec.trés.

PUBLICATION DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Résolution numéro : 21-01-11-06

Mme Pascale Fortier, directrice générale/ secrétaire-trésorière fait mention au procès-verbal que suite à l'adoption de la Loi 122, la municipalité des Hauteurs à l'obligation de publier tous les contrats comportant une dépense de plus 2 000 \$ avec un même contractant, passé au cours du dernier exercice financier complet précédent, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$. La liste est disponible au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

DÉCOMPTÉ TÉTRA-TECH QI INC. PROJET MISE AU NORMES DE L'EAU POTABLE

Résolution numéro : 21-01-11-07

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que la municipalité des Hauteurs fait un décompte des frais pour l'entreprise Tétra-Tech QI inc. pour l'année 2020 au montant de 30 206, 44 \$ pour le projet de la mise au normes de l'eau potable. Voir Résolution no 20-03-02-51.

Adopté à l'unanimité.

RIRL DOSSIER COMPLÉTÉ

Résolution numéro : 21-01-11-08

Mme Pascale Fortier, fait mention que pour le projet RIRL, du 5^e Rang Ouest et route du portage ainsi que pour le 2^e et 3^e Rang Ouest, le dossier est complété, le paiement cumulé pour le service de génie de la MRC de La Mitis est de 57 983.72 \$, résolutions numéros 18-03-05-57 et 18-05-07-120.

RADIO MOBILE NOMADE
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST
CASERNE

Résolution numéro : 21-01-11-09

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que la municipalité des Hauteurs se munie de 4 radios mobiles ainsi qu'un amplificateur d'onde pour le garage, pour avoir un accès d'urgence partout dans la municipalité pour nos camions de voiries. Le coût pour l'équipement (4 radios et amplificateurs d'ondes) est de 7 309.00 \$ avant taxe, par la suite des frais de 92.55 \$ / mois, avant taxe, pour l'accès radio « local illimité ».

Adopté à l'unanimité.

AMPLIFICATEUR D'ONDE CELLULAIRE POUR
LA SALLE

Résolution numéro : 21-01-11-10

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que la municipalité des Hauteurs fera installer un amplificateur d'onde cellulaire pour la salle municipale. Étant notre lieu de rassemblement pour les urgences, nous devons être en mesure d'utiliser les cellulaires partout dans la salle.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 255
RÈGLEMENT DE TAXATION

Résolution numéro : 21-01-11-11

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que la municipalité des Hauteurs adopte le règlement no 255, règlement de taxation de la taxe foncière pour 2021 soit de 1.30 \$ du cent dollars d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables dans la municipalité. Le règlement no 255, est le suivant ;

RÈGLEMENT NUMÉRO 255

RÈGLEMENT DE TAXATION 2021

Conformément au règlement au projet de loi n° 155 (2018-ch. 8).

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que le taux de la taxe foncière pour 2021 soit de 1.30\$ du cent dollars d'évaluation sur tous les biens fonds imposables dans la municipalité.

Le taux de taxes des matières résiduelles, recyclables et organiques pour 2021 qui oblige tous propriétaires, occupants de maisons ou agriculteurs qui possèdent une grange avec des animaux en sa possession ou établissement de commerce ou d'organismes à payer une taxe annuelle dite cueillette des matières résiduelles , recyclables et organiques lesquelles taxes qui seront au taux suivant pour 2021.

86 \$	Résiduelle	pour chaque prop., ou occupant de maison ou de chalet
164 \$	Recyclage	
76 \$	Composte	

170 \$	Résiduelle	pour chaque agriculteur qui possède une grange avec des animaux en sa possession
249 \$	Recyclage	
70 \$	Composte	

189 \$	Résiduelle	pour chaque établissement de commerce ou organisme
290 \$	Recyclage	
75 \$	Composte	

Le propriétaire ayant une résidence habitée par un locataire, les taxes de matières résiduelles recyclables et organiques seront chargées au propriétaire.

Le propriétaire ayant un immeuble à logements, les taxes de matières résiduelles, recyclables et organiques seront chargées au propriétaire selon le nombre de logements occupés avant la facturation annuelle.

Ces taxes seront perçues en même temps que les taxes foncières générales ou spéciales et seront divisible selon le nombre de versements.

Adopté à l'unanimité.

EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

Résolution numéro : 21-01-11-12

Il est proposé par M. Donald Lavoie que la municipalité des Hauteurs mandate Mme Karine Marquis à signer au nom de la municipalité des Hauteurs la demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada. L'emploi étudiant sera d'une durée de 8 semaines à raison de 30 heures par semaine au salaire de 13,36 \$ / heure, à moins que le salaire minimum augmente au printemps et soit plus élevé.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE POMPIER **FÉLIX ST-PIERRE**

Résolution numéro : 21-01-11-13

Il est proposé par M. Emmanuel Bélanger et résolu que la municipalité des Hauteurs embauche M. Félix St-Pierre comme pompier. M. St-Pierre suivra la formation requise pour l'emploi.

Adopté à l'unanimité.

VARIA

Résolution numéro : 21-01-11-14

PATINOIRE ET GLISSOIRE : La municipalité est fière de sa patinoire, entretenue par M. Patrick Claveau, qui fait un excellent travail. En plus, nous avons fait une glissoire dans la montagne de neige à côté de la salle municipale pour vous amuser durant l'hiver.

PAIEMENT INGÉNIEURE : Nous avons effectué le paiement de 4 158,57 \$ à Mme Nathalie Lévesque, ingénieure pour la rédaction d'appel d'offre pour le dossier des eaux usées, référence résolution no : 20-07-06-133.

TRAITEMENT DES ÉLUS : M. Jean-Rock Michaud se porte preneur du dossier pour le traitement des élus. Des décisions seront prises concernant le traitement des élus.

VÉLO MONT-COMI : Suite à une correspondance de la MRC de La Mitis concernant les fonds TPI, la MRC nous demande de leur envoyer nos questions concernant ce dossier. La municipalité des Hauteurs aimerait voir l'étude déterminant le potentiel du bloc TPI et le montage financier pour ce beau projet. Est-ce que les fonds seront pris à même le fond TPI ou du régional. La demande sera transmise à la MRC de La Mitis tel que demandé.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 21-01-11-15

Aucune rencontre de travail dû au COVID-19.

Séance ordinaire : Lundi le 1^{er} février 2021 à 19 h, la séance sera téléphonique et ici en salle, sans public et enregistré. Nous respecterons les mesures sanitaires en cours.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 20-01-13-19

À 19 h 50 sur proposition de M. Donald Lavoie, la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse

Mme Pascale Fortier, dg/sec-très